

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 15

L'an deux mille vingt-deux

et le douze avril

à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Date de convocation
07/04/2022

Date d'affichage
13/04/2022

Présents :

C. BERTHOUSE
P. GAUTHIER
O. LAFON

F. CHENEVIER
S. JEMOUR
A. MARIUTTI
C. PAUZIN
C. ROUSSELLET

E. GARCIA
C. JULLIA
V. MEYRAND-DELOCHE
N. PERRIER
C. VERT

Absents et excusés : E. OSTINS, D. REVOL,

Pouvoirs : E. OSTINS à F. CHENEVIER, D. REVOL à S. JEMOUR,

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2022.

DCM7/2022

Comptes Administratifs 2021 : Budget Principal Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Christophe PAUZIN, 3ème Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif Principal de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)

Compte Administratif PRINCIPAL en EUROS

Résultats reportés		344 882,56	3 383,07			341 499,49
Opération de l'exercice	741 305,99	802 470,22	331 095,28	418 319,99	1 072 401,27	1 220 790,21
TOTAUX	741 305,99	1 147 352,78	334 478,35	418 319,99	1 072 401,27	1 562 289,70
Résultats de clôture		406 046,79		83 841,64		489 888,43
Restes à réaliser			87 600,00	31 300,00	87 600,00	31 300,00
TOTAUX CUMULES		406 046,79	87 600,00	115 141,64	87 600,00	521 188,43
RESULTATS DEFINITIFS		406 046,79		27 541,64		433 588,43

2° - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Contre : 0 Pour : 13

DCM8/2022

Affectation du Résultat 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

L'excédent global de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2021 du budget COMMUNE est de **406 046.79 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- la somme de **45 000 €** sera affectée à la SECTION D'INVESTISSEMENT au compte 1068 du budget primitif 2022.

- la somme de **361 046,79 €** sera affectée à la SECTION DE FONCTIONNEMENT au compte 002 du budget primitif 2022,

Contre : 0 Pour : 15

DCM9/2022

Approbation du Compte de Gestion : EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Contre : 0 Pour : 15

DCM10/2022

Fixation des taux d'imposition pour 2022 des Taxes Foncières

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu le 31 mars 2021 l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (ETAT 1259 COM) et qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour 2022 des Taxes Foncières.

Il précise que cet état indique les bases d'imposition prévisionnelles 2022 du foncier bâti et du foncier non bâti, les taux de référence pour 2022 les produits de référence attendus, ainsi que les différentes allocations et ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022.

Vu l'état de notification n° 1259COM,

Vu les simulations présentées par le Maire,

Vu le produit attendu,

Entendu la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Fixe pour l'année 2022 :

 Taxe foncière bâti : 24.73 %

 Taxe foncière non bâti : 47.45 %

- Charge le Maire, conformément à l'article 1639A du CGI, de transmettre au Préfet l'état de notification 1259COM. Cette transmission s'effectuera de façon dématérialisée via le site « démarches simplifiées » conformément à la circulaire préfectorale du 23 mars 2022.

Contre : 1 Abstention : 4 Pour : 10

DCM11/2022**Approbation du BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - EXERCICE 2022 -**

Vu la délibération DCM7/2022 du 12 avril 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération DCM8/2022 du 12 avril 2022 approuvant l'affectation des résultats 2021,

Entendu les propositions du Budget Primitif 2022 de Monsieur le Maire,

- La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 150 607,79 €
- La section d'investissement est équilibrée à : 214 071,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2022.

Contre : 0 Pour : 15

DCM12/2022**Subvention exceptionnelle au Sou des écoles pour un séjour en classe de neige pour les classes de CM1 et CM2**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi par l'association du « Sou des écoles » pour une demande de subvention exceptionnelle pour un séjour en classe de neige à Sollières-Sardières (Savoie) qui se déroulera du 13 au 18 mars 2022.

Vu le projet et le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'allouer au « Sou des écoles », une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Contre : 0 Pour : 15

DCM13/2022**Subvention exceptionnelle à ANDANCE ANDANCETTE BASKET (AABasket)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est saisi par une demande de subvention exceptionnelle par l'association AABasket, pour l'organisation de l'anniversaire du club le 21 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € au club de basket AABasket.

Contre : 0 Pour : 15

Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe l'assemblée que 6 déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- un terrain non bâti de 26 m² situé lotissement les jardins de Lucie
- un terrain non bâti de 1365 m² situé lotissement les jardins de Lucie
- un terrain non bâti de 480 m² situé lotissement les jardins de Lucie
- un terrain bâti de 488 m² situé lotissement les jardins de Lucie
- un terrain non bâti de 463 m² situé lotissement les jardins de Lucie
- un terrain non bâti de 667 m² situé 27 lotissement Chantecler

La commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

Informations et courriers divers

- Le Conseil Municipal accorde le prêt d'une salle communale à titre gratuit (1 fois) pour un « atelier culinaire Thermomix » et propose à l'avenir de coupler cette activité avec d'autres événements notamment « la semaine bleue ».

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h00.

Liste des délibérations :

DCM7/2022 : Comptes Administratifs 2021 : Budget Principal Commune;

DCM8/2022 : Affectation du Résultat 2021 : Budget Principal Commune;

DCM9/2022 : Approbation du Compte de Gestion : Exercice 2021 – Budget Principal Commune;

DCM10/2022 : Fixation des taux d'imposition pour 2022 des Taxes Foncières;

DCM11/2022 : Approbation du Budget Primitif Principal - Exercice 2022 -;

DCM12/2022 : Subvention exceptionnelle au Sou des écoles (séjour en classe de neige CM1/CM2);

DCM13/2022 : Subvention exceptionnelle à Andance Andancette Basket (AABasket);

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR,	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS, Pouvoir à F. CHENEVIER	Delphine REVOL, Pouvoir à S. JEMOUR	Norbert PERRIER,